Création d'un compte Medimail pour un professionnel de santé libéral sans identifiant RPPS

Plusieurs possibilités selon votre cas :

- Vous exercez en établissement (ES, ESMS…) **déjà raccordé à Medimail,** contactez l'administrateur Medimail de votre structure pour demander la création de votre compte.

- Vous exercez en établissement (ES, ESMS…) **non raccordé à Medimail**, nous invitons votre établissement à remplir le formulaire de demande de raccordement.

- **Vous ne savez pas si votre établissement est déjà raccordé à Medimail ou vous ne connaissez pas l'administrateur Medimail** de votre structure, nous vous invitons à contacter le Centre de Services.

- Vous êtes **professionnel libéral sans identifiant RPPS** collaborant avec un professionnel ayant un identifiant RPPS : les échanges se feront au nom du professionnel avec qui vous collaborez, qui vous donnera le droit de délégation à son compte.

A noter que c'est au professionnel avec RPPS d'initier la création de ce compte (voir mode opératoire « Gestion des compte délégataires »), ce compte-là sera ensuite validé par le Centre de Services dans un délai pouvant aller jusqu'à 7 jours ouvrés.

Si vous ne vous retrouvez pas dans les quatre cas ci-dessus, contactez le Centre de Services.

Une question ? Besoin d'aide ?
Contactez le centre de services du GRADeS Occitanie !



Assistance e-Santé Occitanie - Jira Service Management

Ce document est public, propriété du groupement e-santé Occit